Permis de conduire

La rumeur qui inquiète ceux qui ont perdu des points...

CE COURRIEL alarmiste a peut-être atterri dans votre boîte aux lettres électronique. En quelques lignes, il dissuade les automobilistes de se rendre en préfecture pour y retirer son code d'accès au service Télépoints (100 000 visiteurs par mois). Ce dernier permet, via Internet, depuis le mois de juillet dernier, de savoir combien il reste de points sur son permis de conduire. Le message, qui s'échange de plus en plus massivement entre internautes ces derniers jours, prévient en effet que toute consultation à Télépoints est « tracée » par une « société spécialisée en informatique » travaillant pour les pouvoirs publics. Toujours selon ce courriel, ce mouchard informatique produirait, face à un tribunal par exemple, la preuve « officielle » d'une consultation. Après coup, impossible d'avancer l'argument de « défaut d'information », que les avocats spécialisés utilisent très fréquemment pour récupérer les points de permis de leurs clients.

« Il faut arrêter de croire au flicage systématique »

« Il s'agit d'une rumeur sans fondement, insiste même Robert Pallua de Besset, président de l'Automobile Club d'Ile-de-France. L'utilisation par le ministère de l'Intérieur d'une

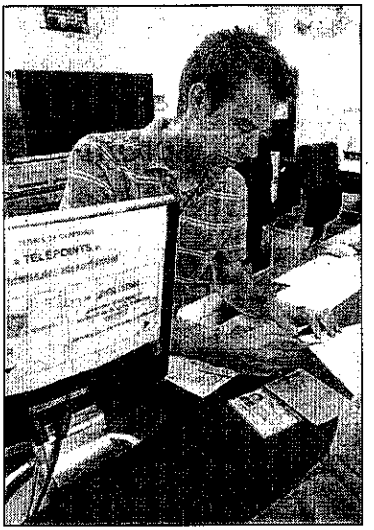

Pour accéder au service Télépoints, il faut s'inscrire à la préfecture. (PHOTOPQR/« LA VOIX DU NORD »/PIERRE LE MASSON.)

d'obtenir le mot de passe auprès d'une préfecture.

Avocats et experts juridiques conseillent toutefois une certaine prudence. « Je ne conseille jamais à un automobiliste d'aller s'enquérir de ses points de permis à la préfecture, car c'est le meilleur moyen de se jeter dans la gueule du loup. Si par malheur le solde est déjà à zéro, on peut lui retirer son permis sur-le-champ ! explique Rémy Josseaume,